

(M. Scott), ainsi que celles qu'a faites, tant en cette enceinte qu'à l'extérieur, l'honorable député de York-Humber (M. Cowan).

De plus, certaines observations de l'honorable secrétaire d'État (M. Pickersgill) me portent à consigner certains faits au compte rendu officiel.

L'honorable député de Danforth a déploré que les Canadiens d'expression française de la ville de Toronto se voient gratifiés d'un poste de radio de langue française, et il a suggéré qu'une enquête complète soit faite à ce sujet. Cependant, ce qui me surprend, monsieur le président...

(Traduction)

M. Scott: Je pose la question de fait personnel, monsieur le président. Je sais que l'honorable député veut être juste. Je ne crois pas avoir déploré qu'une enquête ait été présentée ou que la population de langue française de Toronto ait besoin d'un poste de radio. Au contraire, j'ai appuyé en termes énergiques leurs droits. J'ai cherché simplement à signaler que nous ne sommes pas convaincus que ce serait le meilleur moyen d'atteindre cette fin très légitime et louable.

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président, j'ai peut-être exposé les faits en termes moins controversables que l'honorable député.

Des voix: Non!

M. Scott: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Nous ne devrions pas continuer cet exposé unilatéral des difficultés que nous avons. Le résultat de cette opinion unilatérale et prévenue du député, c'est de rendre le problème deux fois plus difficile à résoudre...

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président...

M. le président suppléant: A l'ordre! Je pense que le député de Danforth a donné une bonne explication au député de Saint-Hyacinthe-Bagot qui, je suis sûr, est disposé à l'accepter.

Une voix: Rétractez!

L'hon. M. Ricard: Je n'ai rien à rétracter, monsieur le président, car j'exposais simplement mon opinion. Je pense avoir autant de droit à exprimer mon opinion que le député qui vient de faire sa remarque sans se lever.

(Texte)

Monsieur le président, on n'a pas entendu, par exemple, l'honorable député de Danforth réclamer l'institution d'une enquête lorsqu'on a refusé d'accorder un permis pour l'exploitation d'un poste de radio de langue française dans la ville d'Ottawa. Si l'honorable député de Danforth était tellement imbu du désir de rendre justice aux Canadiens d'expression

française, il aurait dû, à l'époque, faire les observations qu'il a faites aujourd'hui.

Ce qui m'a surtout incité à prendre part au débat, ce sont les observations mitigées de l'honorable député de York-Humber, et plus particulièrement celles qu'il a faites à l'extérieur de la Chambre.

Comme je l'ai déjà indiqué, je désire en outre relever certaines observations de l'honorable secrétaire d'État. Ainsi qu'en fait foi le journal *Le Devoir* du 20 décembre 1963, le secrétaire d'État déclarait:

Ottawa, le secrétaire d'État Pickersgill a refusé de dire en Chambre si les députés libéraux de la région de Toronto ont fait des représentations auprès du gouvernement demandant que le poste CJBC ne devienne pas un poste de langue française. Le ministre venait de déclarer que de telles présentations lui sont parvenues sous forme verbale et orale.

Monsieur le président, ces observations de l'honorable secrétaire d'État établissent, de façon non équivoque, qu'il y a divergence d'opinion et qu'on s'est opposé, même dans les rangs du parti libéral, à ce qu'un poste de langue française soit accordé aux citoyens de Toronto.

Monsieur le président, cela m'amène à vous dire, ainsi qu'à mes honorables amis de la Chambre, que je suis étonné de voir que le très honorable premier ministre (M. Pearson), qui prétend vouloir faire avancer la cause du biculturalisme au pays, n'ait pas réussi à convaincre ses propres partisans de la nécessité du fait français. Si l'on examine un peu le conduite de certains membres influents du cabinet du très honorable premier ministre, il semble que ces gens influents aient même agi au détriment du groupe ethnique auquel j'appartiens.

Comment expliquer le refus du ministre des Transports (M. McIlraith) d'accorder un permis pour l'exploitation d'un poste privé de langue française dans la ville d'Ottawa, alors que ce permis avait été accordé par le BGR?

Pourquoi cette hostilité?

(Traduction)

Une voix: Une opinion controversée!

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je crois n'avoir pas invoqué une seule fois le Règlement durant toute l'étude des crédits. Mais il ne semble pas très raisonnable que le député, qui avait tout le temps voulu pour soulever la question lors des crédits du ministère des Transports, le fasse maintenant. La question n'a rien à voir avec Radio-Canada dont le comité examine les crédits. Le ministre des Transports n'est même pas à la Chambre. Mettons-y un peu de bon sens. Si le député veut se plaindre de moi, qu'il le